

Voir le contenu de ce mail en ligne



Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1)

Département des Infrastructures subsidiées

Newsletter du mois de juin 2014

Nouvelle signalisation directionnelle pour les itinéraires cyclables, y compris sur le RAVeL

De nouveaux panneaux de signalisation directionnelle vélo ont été adoptés par le Gouvernement wallon (Décision du Gw du 04 juillet 2013), ils remplaceront progressivement les panneaux bleus par de nouvelles indications sur fond vert.

Ils concerneront tout itinéraire identifié comme adapté au cycliste :

- Lui permettant d'atteindre une localité, un quartier ou un « lieu de vie » (transports publics, services, sites d'intérêt culturel, sportif ou touristique);
- Ou lui permettant de traverser en tout ou partie une commune, un ensemble de communes ou la Région;
- Utilisable pour les déplacements utilitaires, mais également de loisir ou de tourisme (introduction des numéros des itinéraires cyclables de longue distance à vocation touristique sur les plaquettes d'identification d'itinéraires).

Le document de recommandations et les modèles cotés des panneaux se trouvent sur le [site RAVeL](#), rubrique "publications"

Grâce à une excellente collaboration entre la Direction des Déplacements doux et les Directions territoriales des Routes et des Voies hydrauliques du SPW, ces nouveaux panneaux de signalisation directionnelle viennent d'être posés sur deux itinéraires :

- La Meuse à Vélo (RAVeL de Meuse et de la Ligne 156) entre Namur, Dinant et Givet ;
- La liaison cyclable entre le RAVeL de Meuse à Dinant et le RAVeL de la Ligne 126 à Ciney.



Ils sont également en cours de pose sur tout le RAVeL du Brabant wallon. Et en 2015, il est prévu de les poser sur le RAVeL de Sambre, qui fait partie de l'itinéraire européen EuroVelo 3, ainsi que sur le RAVeL de la Ligne 119 (La Houillère) à Charleroi.

Au chapitre "nouveau réseau à points-nœuds opérationnel dès cet été 2014", il ne faut pas oublier non plus l'initiative de la [Wallonie picarde à vélo](#) et son nouveau réseau à points-nœuds opérationnel dès cet été 2014. Il sera complété, dès l'été 2015, par le RAVeL et la véloroute des Lignes 83 et 87 entre le Mont-de-l'Enclus, Renaix, Elezelles, Flobecq et Lessines, qui est une composante de l'EuroVelo 5.

A épingler

- [La Meuse à Vélo](#) : 1er itinéraire cyclable de longue distance signalé en Wallonie sur 155 km entre la frontière française près de Givet, Dinant, Namur, Huy, Liège et la frontière hollandaise peu après visé.
- 3 nouveaux tronçons de RAVeL seront mis en service dès cet été :
 - [Ligne 98A](#) à Honnelles : Tronçon entre la Rue d'Angre et le Chemin du Caillou-qui-Bique à Onnezies.
 - [Ligne 109A](#) entre Fauroeux et Estinnes-au-Mont.
 - [Ligne 45A](#) entre Buchholz et Losheimergraben (frontière allemande) sur la commune de Büllingen.

Dans la rubrique du [site RAVeL \(Publications\)](#), on trouve aussi une série de documents techniques destinés aux aménageurs de voies vertes traitant de différents thèmes : largeurs, pentes, signalisation de police, aménagement des traversées, revêtements non indurés...

On y trouve également les lignes directrices en vue de développer le vélotourisme en Wallonie : critères de sélection d'itinéraires cyclables à vocation touristique, itinéraires régionaux de longue distance (tracé et numérotation), réseaux à points-nœuds, aires de repos, label « Bienvenue Vélo », etc.

Enfin, un document explicatif et le lien vers les données du Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie sont indiqués. Ces données seront complétées ultérieurement par les pistes cyclables identifiées comme prioritaires sur les voiries régionales.

L'équipe du Département des Infrastructures subsidiées vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes vacances..

Ed. responsable : Michel DEVOS,
Inspecteur général ff.



Site des Pouvoirs locaux